



Conseil économique et social

Distr. générale
16 juillet 2019
Français
Original : anglais
Anglais, arabe, espagnol et français
seulement

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Conseil d'administration

Deuxième session ordinaire de 2019

11-13 septembre 2019

Point 5 a) de l'ordre du jour provisoire*

Descriptif de programme de pays

Iraq

Résumé

Le présent descriptif de programme de pays pour l'Iraq est soumis au Conseil d'administration pour examen et approbation selon la procédure d'approbation tacite, lors de la présente session. Il inclut une proposition de budget indicatif global pour la période 2020-2024, soit un montant de 9 000 000 de dollars à imputer sur les ressources ordinaires, dans la limite des fonds disponibles, et un montant de 324 601 699 dollars à prélever sur les autres ressources, sous réserve du versement de contributions à des fins spéciales.

Conformément à la décision 2014/1 du Conseil d'administration, le présent document reflète les commentaires émis par les membres du Conseil d'administration sur le projet de descriptif de programme de pays qui a été présenté 12 semaines avant la deuxième session ordinaire de 2019.

* [E/ICEF/2019/21](#).



Considérations générales

1. La population iraquienne, qui est de 38,7 millions d'habitants, est majoritairement urbaine (70 %) et compte 15 % d'enfants de moins de cinq ans, 50 % de moins de 18 ans et 70 % de moins de 24 ans. Avec un taux d'accroissement de 2,55 %, la population devrait doubler d'ici à 2050.

2. L'Iraq est un pays à revenu intermédiaire (tranche supérieure) dont le produit intérieur brut (PIB) par habitant prévu pour 2018 est de 5 695 dollars¹. L'économie est dominée par le secteur pétrolier, ce qui la rend vulnérable aux fluctuations de prix². Le taux de croissance global du PIB devrait augmenter au cours des prochaines années, avec un pic à 8,1 % en 2020. Les réserves non pétrolières devraient rester positives mais des investissements plus importants seront nécessaires pour reconstruire les infrastructures endommagées du pays. Le budget de 2019 représente un accroissement notable des dépenses d'équipement, ce qui permettra de développer les infrastructures et les services. Sans une réorientation importante de la politique budgétaire en faveur d'une approche globale du redressement, il y aura une marge de manœuvre budgétaire limitée pour soutenir le redressement après la guerre et le développement à plus long terme.

3. Le développement du pays a été contrecarré par des décennies de conflit. Le récent conflit a déplacé près de 6 millions d'Iraqiens, dont 3 millions d'enfants³. Le retour des personnes déplacées dans leur région d'origine a progressé, mais environ 1,9 million de personnes demeurent en situation de déplacement prolongé⁴. En outre, l'instabilité de la dynamique politique continue de créer des risques importants, ce qui pourrait entraîner des besoins humanitaires supplémentaires dans l'ensemble du pays.

4. La situation macroéconomique, combinée à la situation humanitaire, s'est traduite par une augmentation de la pauvreté, près d'un quart de la population étant classée comme pauvre⁵. Sur les 17,7 millions d'enfants, 23 % vivaient sous le seuil de pauvreté et 39 % étaient soit en situation de pauvreté au niveau du revenu soit privés d'au moins deux de leurs droits en 2012⁶.

5. L'Iraq a enregistré des progrès notables dans plusieurs domaines liés à la santé. Le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans a baissé, passant de 37 décès pour 1 000 naissances vivantes en 2011 à 26 décès pour 1 000 naissances vivantes en 2018⁷; au cours de la même période, le taux d'accouchements réalisés par des professionnels de l'accouchement est passé de 90 % à 96 %, le taux d'accouchements institutionnels étant quant à lui passé de 77 % à 87 %. Néanmoins, des inégalités persistent. Les données montrent que les enfants des familles les plus pauvres sont deux fois plus susceptibles de mourir d'ici à leur cinquième anniversaire que ceux des ménages les plus riches, ce qui indique que le fossé entre les riches et les pauvres est plus grand qu'en 2011. La moitié seulement des enfants de 12 à 23 mois sont vaccinés contre les maladies à prévention vaccinale, tandis que les taux de vaccination des enfants sont

¹ Banque mondiale, Iraq's Economic Update, April 2019
<http://pubdocs.worldbank.org/en/300251553672479193/Iraq-MEU-April-2019-Eng.pdf>, consulté le 16 juin 2019.

² Gouvernement iraquien, Stratégie de réduction de la pauvreté (2018-2022).

³ Organisation internationale pour les migrations, Iraq Displacement Crisis Report 2014 – 2017.

⁴ Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires, Iraq Humanitarian Needs Overview, 2019.

⁵ Ibid. 2.

⁶ UNICEF Iraq, An Analysis of Child Poverty Trends and Policy: Recommendations for the national Poverty Reduction Strategy 2017–2021, janvier 2017.

⁷ Enquête en grappes à indicateurs multiples (MICS), 2018.

limités par le manque d'accès, la qualité des services et les problèmes liés à la chaîne d'approvisionnement, y compris les ruptures de stocks de vaccins.

6. La malnutrition chronique a fortement diminué dans l'ensemble du pays, son taux passant de 21 % en 2011 à 10 % en 2018. Cependant, des disparités subsistent : les enfants en périphérie de Bagdad ont le plus fort taux de retard de croissance du pays (18 %)⁸.

7. La pénurie d'eau est une source de tensions au sein des communautés et entre les communautés et les autorités. Seulement 39,2 % des ménages disposent sur place d'une source d'eau potable améliorée permanente. Un tarif de l'eau peu élevé, auquel s'ajoute le manque de sensibilisation à la pénurie d'eau, s'est traduit par une consommation quotidienne par habitant supérieure à la moyenne internationale, qui est de 200 litres⁹. L'infrastructure des eaux usées s'est considérablement détériorée entre 2003 et 2018 et ne répond pas aux exigences sanitaires mondiales.

8. Il subsiste d'importantes disparités dans les résultats obtenus dans le domaine scolaire. Il est inquiétant de constater à quel point le taux d'inscription dans l'enseignement préscolaire est faible (seulement 10 %), tandis que le taux net de scolarisation dans le primaire n'a augmenté que d'un peu plus de 1 % entre 2011 et 2018 (passé de 90,4 à 91,6 %). Alors que les élèves passent de l'enseignement primaire à l'enseignement secondaire du premier cycle puis à l'enseignement secondaire du deuxième cycle, l'écart entre les filles et les garçons parmi les enfants non scolarisés augmente en conséquence (primaire : 9,6%/7,2 % ; premier cycle du secondaire : 27,7%/14,7 % ; deuxième cycle du secondaire : 46,1%/34,8 %)¹⁰. Vingt-huit pour cent des enfants déplacés dans les camps et 27 % des enfants hors des camps n'ont pas accès à l'enseignement scolaire. Les taux sont tout aussi faibles dans les zones de retour, où 21 % des enfants n'ont pas accès à l'enseignement scolaire. Le manque de données sur les enfants non scolarisés et l'absence de suivi de ces enfants font que ce groupe n'est pas couvert par les statistiques nationales¹¹.

9. La violence contre les enfants, la violence fondée sur le genre, le mariage d'enfants ainsi que l'impact d'un conflit, de la fragilité et de l'instabilité qui se prolongent dans le pays restent des problèmes majeurs qui touchent les garçons, les filles et les femmes. Il n'y a pas de groupe ou de direction de la protection de l'enfance au sein du Ministère du travail et des affaires sociales. La justice pour mineurs est rétributive plutôt que réparatrice. La violence ciblant les femmes et les filles au sein de la famille est souvent normalisée et légitimée par les victimes, les auteurs et les communautés en faisant référence à des normes culturelles et religieuses. Quarante pour cent des femmes et des filles âgées de 15 à 49 ans estiment que le mari peut légitimement battre sa femme si elle refuse d'avoir des rapports sexuels avec lui, sort sans le lui dire, trouve à redire à ce qu'il dit, ne s'occupe pas des enfants ou fait brûler son repas¹². La généralisation de la violence fondée sur le genre, en particulier la violence et l'exploitation sexuelles et la violence dans la famille, persiste.

10. De 2011 à 2018, le taux des mariages d'enfants est passé de 24 % à 28 % pour les femmes âgées de 20 à 24 ans mariées avant l'âge de 18 ans et de 5,7 % à 7,9 % pour les femmes du même groupe d'âge mariées avant l'âge de 15 ans¹³. Quarante-vingt-un pour cent des enfants âgés de 1 à 17 ans ont subi une forme de discipline violente (à l'école ou en dehors de l'école), tandis que 30 % ont subi des violences physiques.

⁸ MICS 2018.

⁹ Ministère des ressources hydrauliques.

¹⁰ MICS 2018.

¹¹ National Education Cluster 2018.

¹² MICS 2011 et 2018.

¹³ MICS 2011 et 2018.

Plus de 18 % des proches aidants interrogés pensent que les châtimements corporels sont nécessaires pour élever ou éduquer un enfant comme il convient¹⁴.

11. Les enfants et adolescents handicapés¹⁵ risquent fort d'être exposés à la violence, à la discrimination et à l'exclusion. Pourtant, l'absence de données fiables sur les handicapés persiste, ce qui limite les interventions ciblées.

12. La structure démographique offre une occasion historique d'investir dans les adolescents et les jeunes pour contribuer au développement de la société. Toutefois, les adolescents et les jeunes subissent de graves privations, s'agissant notamment de l'accès au marché du travail. Seulement 24 % des jeunes font partie de la population active – taux nettement plus faible que pour le reste de la population – avec un écart entre les genres de plus de 38%¹⁶. Les principaux obstacles à l'emploi des jeunes et à l'égalité des chances sont la création d'emplois limitée¹⁷, vu les très faibles perspectives entrepreneuriales, et les obstacles à l'entrée sur le marché du travail qui sont fondés sur le genre¹⁸.

13. La protection sociale reste fragmentée et ne répond pas de manière adéquate aux privations et aux inégalités dont souffrent les enfants. Seulement 21,3 % des enfants du quintile le plus pauvre bénéficient de prestations de protection sociale et 32,5 % d'une forme quelconque d'aide au moyen de transferts sociaux. Les efforts actuels déployés par le Gouvernement pour recourir à l'évaluation indirecte des ressources et établir un registre unifié des bénéficiaires amélioreront la capacité d'aider les enfants les plus vulnérables et leur famille.

14. Compte tenu de la perte de capital humain enregistrée au cours des trois dernières décennies et de la fragilité qui persiste, l'Iraq doit accroître le niveau des dépenses publiques dans les secteurs sociaux concernant les enfants et les adolescents. Le secteur de l'éducation ne représente que 9,6 % du budget fédéral de 2019. En 2017, les dépenses de santé publique ont représenté 3,8 % du PIB, taux nettement inférieur à celui de la moyenne régionale et mondiale.

15. La décentralisation est devenue la politique suivie par le Gouvernement pour améliorer la fourniture des services publics, réduire les tensions ethniques et sectaires et accroître la responsabilisation des institutions de l'État. Cela offre l'occasion de resserrer les relations de travail avec les entités infranationales dans le cadre du nouveau programme de pays et de plus grandes possibilités de fournir des programmes intégrés en faveur des enfants et des familles. Tout aussi important est le fait que le processus de décentralisation prend en compte les différentes conditions et les capacités variées qui existent dans ce pays diversifié.

16. Au cours des dernières décennies, l'Iraq a connu des conflits violents, des catastrophes naturelles et des épidémies qui ont causé de graves pertes humaines, financières et environnementales. Les enfants sont les plus durement touchés par les changements climatiques, qui frappent sans discrimination et dont l'impact est amplifié dans un contexte de fragilité. D'importantes lacunes limitent l'aptitude du Gouvernement à préparer et à coordonner les interventions dans les situations

¹⁴ MICS 2018.

¹⁵ L'Organisation des Nations Unies, à des fins statistiques, entend par adolescents les personnes âgées de 10 à 19 ans et par jeunes les personnes âgées de 15 à 24 ans, sans préjudice des autres définitions utilisées par les États Membres.

¹⁶ Banque mondiale, <https://donnees.banquemondiale.org/pays/iraq>, consulté le 16 juin 2019.

¹⁷ UNICEF, Bureau régional pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord, « Youth Unemployment in the Middle East and North Africa », document d'information inédit, 2018.

¹⁸ AVSI, « Needs Assessment: Matching Skills and Jobs: An assessment of the labor market and the educational situation of vulnerable children and youth in northern Iraq », document d'information inédit, 2015.

d'urgence, comme les déplacements, les poussées épidémiques et les catastrophes naturelles.

17. Les enseignements tirés du programme précédent soulignent la nécessité de maximiser les synergies entre les programmes sectoriels et d'améliorer l'efficacité et la durabilité des interventions appuyées par l'UNICEF. En particulier, l'UNICEF a vu qu'il est dans son intérêt de concilier son action en aval et en amont pour obtenir des résultats à grande échelle ; d'établir un lien entre l'action humanitaire et le renforcement des systèmes et des capacités pour ouvrir le dialogue sur les politiques et mobiliser des ressources ; d'investir dans des systèmes innovants de suivi et de gestion de l'information pour produire des preuves solides sur la situation des enfants, améliorant ce faisant l'application du principe de responsabilité et l'établissement de rapports sur les résultats ; et de maintenir des programmes sectoriels pour permettre l'alignement avec les ministères d'exécution et le développement des capacités visant à améliorer la coordination, en particulier au niveau décentralisé. Les enseignements tirés des crises humanitaires de grande ampleur et de longue durée soulignent la nécessité d'encourager un mode de programmation tenant compte des risques et des conflits en évaluant la vulnérabilité et les capacités.

18. Sur la base de ces enseignements, le projet de programme de pays s'articule autour de six résultats par secteur, qui sont appuyés par deux résultats généraux : la capacité d'intervention et de coordination dans les situations d'urgence et l'efficacité du programme. À l'intérieur des différents secteurs, des possibilités d'intégration sont identifiées aux points d'entrée communs tels que les écoles et les établissements de santé, la fourniture décentralisée des services, les mécanismes d'orientation et les systèmes de collecte de données factuelles et de suivi.

Priorités du programme et partenariats

19. Le programme de coopération du pays vise à aider le Gouvernement iraquien, aux niveaux national et infranational, à accélérer la réalisation des droits de tous les enfants en Iraq. La vision de ce programme de pays est que « d'ici à 2024, les enfants, les adolescents et les femmes en Iraq sont mieux protégés et ont un accès plus équitable et plus inclusif aux services de base de qualité ». La théorie du changement appuie la mise en place par le Gouvernement d'un environnement propice aux niveaux national et infranational pour faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons survivent et s'épanouissent, apprennent et soient durablement protégés contre la violence et la négligence.

20. Le programme est guidé par la Convention relative aux droits de l'enfant et contribue à la réalisation des objectifs de développement durable. Il est aligné sur le Plan stratégique de l'UNICEF pour la période 2018-2021 et le Plan d'action 2018-2021 de l'UNICEF pour l'égalité des sexes et est en conformité avec les piliers clefs du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable (PNUAD) (2020-2024). Ses résultats appuient les priorités nationales énoncées dans le Plan national de développement (2018-2022), la Stratégie de réduction de la pauvreté (2018-2022) et la Vision 2020 du Gouvernement régional du Kurdistan.

21. Le programme vise à combler les lacunes dans l'environnement porteur, notamment les normes sociales ; à assurer l'accès aux services de base (offre) et la qualité de ces services ainsi que la demande de services. Pour faire face aux effets sur le long terme des conflits et de l'exposition à la violence sur la santé mentale et le bien-être psychosocial des enfants, des adolescents, de l'entourage aidant et des communautés, il est nécessaire d'adopter une approche multisectorielle tenant compte des risques et s'appuyant sur les structures et mécanismes communautaires. L'UNICEF renforcera les capacités décentralisées pour que la fourniture de services

soit efficace, équitable et intégrée, en particulier dans les zones géographiques où l'on trouve des poches de plus grande vulnérabilité et des disparités accrues. Tout en maintenant une structure de programme sectorielle, fondée sur le caractère multidimensionnel de la pauvreté en Iraq, une programmation multisectorielle sera appliquée en faveur de la petite enfance et de l'adolescence.

22. La question de l'égalité entre les sexes est prise en compte dans l'ensemble du programme, un accent particulier étant mis sur la lutte contre la violence fondée sur le genre. L'UNICEF intégrera également la participation des enfants et des adolescents et l'acquisition de compétences nécessaires à la vie courante dans tous les secteurs. Le programme vise à mieux intégrer la sensibilité aux conflits et la cohésion sociale dans les politiques et programmes humanitaires et de développement. Alors que le pays continue de faire face à des problèmes humanitaires et à des inégalités en matière de résultats dans le domaine du développement, l'UNICEF appuiera le renforcement des capacités pour que les systèmes et les communautés deviennent plus résilients et mieux à même de réagir aux chocs, en mettant l'accent sur l'innovation, l'adaptabilité et la durabilité environnementale.

23. Le programme de pays sera mis en œuvre aux niveaux national, infranational et local. Certains éléments de renforcement du système auront une couverture nationale, mais le programme se concentrera sur 10 des 18 gouvernorats et sur les enfants et les femmes les plus démunis et les plus difficiles à atteindre, notamment les handicapés, les déplacés et les réfugiés. Les gouvernorats ont été sélectionnés sur la base d'une analyse des données des enquêtes en grappes à indicateurs multiples (MICS), des populations dans le besoin et de la population infantile. L'accent mis sur des zones géographiques permettra de s'appuyer sur l'intégration et la synergie pour traiter les questions relatives aux droits de l'enfant de manière efficace, holistique et équitable.

24. L'UNICEF, assumant son rôle normatif en qualité de principale source de savoir et de défenseur des droits de l'enfant, appuiera les efforts déployés pour atteindre les enfants et les adolescents marginalisés.

Santé et nutrition

25. La réalisation escomptée est que d'ici à 2024, les nouveau-nés, les enfants, les adolescents et les femmes, en particulier les plus vulnérables, peuvent avoir accès à des services de santé et services nutritionnels de qualité d'un coût abordable et à fort impact et utiliser ceux-ci de façon équitable. Le programme portera sur trois principales formes de dénuement: l'accès limité aux services de vaccination et aux services de soins aux nouveau-nés; les mauvaises pratiques nutritionnelles des mères, en particulier pendant les 1 000 premiers jours de vie de l'enfant;

26. Le programme sera axé sur le renforcement des systèmes et l'amélioration de la fourniture et de la qualité des services décentralisés dispensés aux enfants, aux adolescents et aux mères les plus vulnérables. Le programme permettra de produire des preuves et des données pour orienter les ajustements à apporter à la législation, aux politiques et au budget national et renforcera les capacités des divers responsables, y compris le Gouvernement, les prestataires de soins de santé et les responsables locaux.

27. Le programme appuiera la conception de programmes pour améliorer la qualité des soins au niveau des établissements de santé dans les gouvernorats les plus vulnérables et dans les situations humanitaires, en commençant par les soins aux nouveau-nés grâce à la promotion de l'initiative Kangaroo Mother Care. Les autres priorités sont le renforcement du système de gestion de la chaîne du froid aux fins de la vaccination, le stockage efficace des vaccins et l'élaboration de plans d'amélioration continue pour fournir des services de vaccination de haute qualité,

durables et équitables aux populations les plus vulnérables. Les capacités seront renforcées pour localiser les enfants non vaccinés, les dénombrer et réduire leur nombre et renforcer la préparation aux situations d'urgence et les actions en cas d'épidémie.

28. Le programme mettra l'accent sur les changements sociaux et comportementaux, en soutenant la mobilisation communautaire et les activités de proximité visant à promouvoir les bonnes pratiques d'alimentation du nourrisson et du jeune enfant, la supplémentation en micronutriments pour les enfants et les adolescents, l'éducation par des parents sensibles, et la demande de services de développement du jeune enfant émanant des parents.

29. Le programme collaborera étroitement avec d'autres secteurs utilisant la vaccination comme plate-forme pour fournir un ensemble intégré de services et d'interventions (par exemple l'enregistrement des naissances, la stimulation précoce, l'eau potable) Il appuiera l'élaboration et la mise en œuvre de la politique de développement de la petite enfance et encouragera les synergies aux niveaux fédéral et décentralisé. Les stratégies de communication pour le développement seront utilisées pour aider les parents, l'entourage aidant et les enfants à acquérir les connaissances, les compétences et la confiance nécessaires pour être des parents sensibles et avoir de bons comportements en matière de santé et de nutrition.

Eau, assainissement et hygiène

30. La réalisation escomptée est que d'ici à 2024, les enfants, les adolescents et leur famille, en particulier les plus vulnérables, ont un meilleur accès à des services d'eau, d'assainissement et d'hygiène (WASH) durables, équitables et gérés en toute sécurité. Le programme s'attaquera aux principaux obstacles à l'offre, à la demande et à la qualité de l'eau en milieu urbain et rural, aux pertes dues à l'inefficacité des systèmes, à la mauvaise qualité des infrastructures de gestion des eaux usées et à un assainissement insatisfaisant.

31. Les interventions prioritaires permettront d'améliorer la gouvernance du secteur, y compris de clarifier les responsabilités entre les décideurs politiques, les prestataires de services et les autorités de réglementation, et les mécanismes de prestation de services. Cette composante continuera de faire participer le Gouvernement et les partenaires de développement aux réformes et innovations dans le secteur de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène, afin d'améliorer la gouvernance, le financement et l'application du principe de responsabilité. Elle renforcera la capacité du Gouvernement d'améliorer la gestion-qualité de l'eau et de l'assainissement, la planification intégrée des ressources de gestion de l'eau et la gestion durable des services WASH décentralisés. L'accès équitable à des services WASH gérés en toute sécurité, durables et résistants aux changements climatiques constituera un domaine prioritaire. Le programme tirera parti des écoles, des centres de soins de santé et des communautés pour accroître les connaissances des enfants et des familles sur l'utilisation appropriée des ressources en eau et de meilleures pratiques d'hygiène, notamment en matière de gestion de l'hygiène menstruelle.

32. Le programme travaillera de manière intégrée avec les secteurs de l'éducation et de la santé pour soutenir la mise en œuvre de la gestion de l'hygiène menstruelle dans les écoles et la prévention des maladies dans les écoles, les centres de santé et les communautés. Il encouragera l'engagement des adolescents dans les interventions WASH, en particulier les changements de comportement dans ce domaine.

Éducation

33. La réalisation escomptée est que, d'ici à 2024, les enfants et les adolescents, en particulier les plus vulnérables, bénéficieront d'un accès équitable à une éducation de qualité et inclusive. Les principaux obstacles à éliminer concernent le financement inéquitable ; les infrastructures scolaires insuffisantes, en particulier les écoles dans les zones rurales et dans les zones touchées par la crise ; le manque de fournitures scolaires essentielles, qui limite l'efficacité de l'apprentissage ; le manque d'installations WASH adéquates et favorables pour les garçons et les filles ; et la répartition inéquitable des enseignants qualifiés, en particulier dans les zones les plus touchées par la crise. Le programme mettra l'accent sur la révision des programmes, l'élaboration de matériels d'enseignement et d'apprentissage centrés sur l'enfant et l'élaboration de normes nationales unifiées pour une éducation de qualité.

34. Les principales interventions viseront à renforcer la capacité du Ministère de l'éducation de planifier, de budgétiser, de mettre en œuvre et de contrôler efficacement la fourniture équitable de services éducatifs de qualité, en particulier au niveau des gouvernorats. Une attention particulière sera accordée à la collecte et à l'analyse des données grâce à une meilleure utilisation du système d'information sur la gestion de l'éducation et à l'élaboration et à la mise en œuvre de plans sectoriels décentralisés au niveau des gouvernorats à l'appui de la gestion dans les écoles afin de promouvoir une culture de direction efficace de l'école et de participation communautaire à la gestion de l'école. La formation continue des enseignants, axée sur le suivi des résultats des apprenants et l'intégration de l'autonomie fonctionnelle et de l'instruction civique dans les pratiques scolaires, sera un élément majeur du changement. Un soutien psychosocial sera intégré à la formation des enseignants pour aider les enfants à faire face aux conflits et aux déplacements.

35. Tirant parti du précédent cycle de programme de pays, le nouveau programme donnera la priorité à de multiples voies d'accès à l'apprentissage pour faire en sorte que les enfants et adolescents les plus vulnérables, en particulier ceux qui ne sont pas scolarisés, y compris les enfants déplacés et réfugiés, puissent développer pleinement leur potentiel et acquérir des compétences nécessaires à la vie courante. Le programme visera à élargir l'accès à l'enseignement secondaire pour les adolescentes dans les zones rurales et les communautés pauvres en vue de faciliter la transition de l'enseignement primaire à l'enseignement secondaire.

36. Une programmation intégrée dans le domaine de la petite enfance et de l'adolescence reliera le programme d'éducation à d'autres secteurs. Les écoles maternelles seront utilisées comme point d'entrée pour l'identification précoce des handicaps et le développement des compétences parentales, tandis que les écoles impliqueront activement les adolescents dans leur apprentissage et leur engagement communautaire.

Protection de l'enfance

37. La réalisation escomptée est que, d'ici à 2024, les enfants, les adolescents et les femmes, en particulier les plus vulnérables, sont protégés contre la violence, l'exploitation, la maltraitance et la négligence, conformément aux normes internationales. Les goulets d'étranglement auxquels le programme s'efforce de remédier sont notamment la faiblesse et l'obsolescence du cadre juridique et la pénurie aiguë d'un personnel expérimenté et bien formé dans le domaine des services sociaux et de la protection de l'enfance au sein de l'ensemble des départements gouvernementaux compétents (police et ministères de la santé, de la justice, de l'éducation et du bien-être, aux niveaux national et local).

38. La priorité sera accordée au renforcement des cadres juridiques et politiques relatifs aux droits de l'enfant et des procédures tenant compte des questions de genre et à leur alignement sur les normes internationales, et à la mise en place d'institutions de protection de l'enfance et d'une main-d'œuvre sociale moderne. L'une des principales approches consiste à combler les lacunes en matière d'orientation et de supervision techniques concernant la protection efficace de l'enfance et les activités de prévention correspondantes, et à renforcer la lutte contre la violence fondée sur le genre parmi le personnel de première ligne, notamment par la gestion des cas. Davantage de données seront recueillies et elles seront mieux utilisées grâce à l'élaboration de systèmes de gestion de l'information sur la protection de l'enfance.

39. L'UNICEF appuiera l'amélioration des services multisectoriels, de qualité et tenant compte des questions de genre, de prévention et d'intervention en matière de protection de l'enfance, de gestion des cas et d'autres services spécialisés pour les enfants privés de soins parentaux. Plus précisément, les systèmes de protection sociale et de justice, les écoles et les établissements de santé serviront de plates-formes pour prévenir et détecter les cas de maltraitance, de violence et d'exploitation et joueront un rôle dans la promotion de l'enregistrement des naissances, la prévention du mariage des enfants et l'aiguillage des femmes, des filles et des garçons touchés, notamment les personnes handicapées, et la fourniture de soins aux uns et aux autres. L'UNICEF et ses partenaires fourniront aux enfants, aux adolescents et à leur entourage aidant un soutien psychosocial crucial et les orienteront vers des services de santé mentale spécialisés afin de les aider à surmonter leur exposition prolongée à des expériences traumatisantes.

40. Les stratégies de communication pour le développement assureront la promotion de l'amélioration des pratiques au niveau communautaire, créeront une demande de services d'éducation et de santé et réduiront les pratiques préjudiciables telles que la violence contre les enfants, le mariage d'enfants, les mutilations génitales féminines /l'excision et la violence fondée sur le genre.

41. En collaboration avec ses institutions sœurs des Nations Unies, l'UNICEF continuera d'inciter le Gouvernement et d'autres acteurs clés à mettre un terme aux graves violations des droits de l'enfant, en particulier les meurtres et les mutilations, et à les prévenir. L'UNICEF appuiera le renforcement du système actuel de suivi, de transmission de l'information et de riposte face aux violations des droits de l'enfant dans les conflits armés, y compris la prévention, la réadaptation et la réinsertion.

Inclusion sociale et politique sociale

42. La réalisation escomptée est que, d'ici à 2024, les enfants et les adolescents, en particulier les plus vulnérables, ont un meilleur accès à des services de base et à une protection sociale équitables, intégrés et adéquatement financés, et contribuent à une société cohésive, pacifique et solide. Le programme d'inclusion sociale et de politique générale s'attaquera à de multiples privations, comme indiqué dans les éléments du programme susmentionnés. L'UNICEF plaidera en faveur de l'élimination de certains obstacles auxquels les enfants et les adolescents sont confrontés et collaborera à cette fin avec le Gouvernement en améliorant la gestion des finances publiques.

43. Le programme renforcera la capacité du Gouvernement de donner la priorité aux besoins des enfants, de rationaliser les dépenses et de renforcer les systèmes de protection sociale existants pour la prestation équitable de services. Le programme donnera la priorité à la production de données (notamment sur la pauvreté des enfants), à l'analyse des politiques, au plaidoyer et au renforcement des capacités gouvernementales aux niveaux central et infranational afin d'influer sur l'allocation des ressources pour des services sociaux de base et des programmes de protection sociale qui soient les uns et les autres équitables.

44. L'UNICEF encouragera la création conjointe avec les adolescents et les jeunes en tant que partenaires (par exemple, en faisant participer les adolescents à la conception et à l'exécution de programmes sur le mariage d'enfants, la violence fondée sur le genre, l'hygiène, la santé, l'éducation et la cohésion sociale). L'engagement des jeunes renforcera leur voix et leur participation à la prise de décisions.

Capacité d'intervention et de coordination dans les situations d'urgence

45. La réalisation escomptée est que l'UNICEF, le Gouvernement et les principaux partenaires humanitaires analysent, préparent et coordonnent efficacement les interventions d'urgence en faveur des enfants, des adolescents et des familles qui risquent d'être touchés par le conflit et dans les situations humanitaires, en particulier ceux qui sont les plus vulnérables.

46. Les efforts d'investissement dans les capacités et les systèmes du Gouvernement pour coordonner et déployer une aide d'urgence s'appuieront sur les dernières données disponibles et une analyse plus précise des facteurs de risque pour mieux atténuer les risques et permettre une meilleure préparation.

47. Une collaboration plus étroite avec les entités gouvernementales sera encouragée pour fournir, appuyer et coordonner les interventions humanitaires et, conjointement avec le Gouvernement, le Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires, le groupe d'organismes chefs de file des Nations Unies ainsi que les principales institutions des Nations Unies et les organisations de la société civile, la priorité sera accordée à une planification des programmes et à une préparation aux situations d'urgence axées sur les enfants et tenant compte des risques. Cela appuiera l'analyse des risques, la mise en œuvre de mesures d'atténuation et la surveillance de l'état de préparation opérationnelle. Pour faire face aux situations d'urgence de grande ampleur, l'UNICEF fournira une assistance dans les domaines de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène, de la santé, de l'éducation et de la protection de l'enfance, notamment par son programme annuel d'intervention hivernale.

Efficacité du programme

48. Cette composante appuiera la planification, le suivi et l'évaluation du programme, les relations extérieures et l'appui opérationnel à l'exécution du programme. Les normes, les directives et les outils à l'échelle du système des Nations Unies permettront d'assurer une programmation efficace. La capacité de gestion axée sur les résultats du personnel du programme et des partenaires d'exécution sera renforcée, notamment en leur donnant les moyens d'analyser et de produire des informations pour les mesures de gestion.

49. Pour garantir la bonne gestion des ressources, l'UNICEF fournira des conseils et supervisera la gestion des partenariats, des fournitures, des fonds et des contributions. La communication externe et le dialogue avec les médias, la société civile, les adolescents et les enfants seront renforcés pour faire connaître la situation des enfants et des femmes et promouvoir leurs droits.

Tableau récapitulatif du budget

<i>Composante du programme</i>	<i>(En milliers de dollars des États-Unis)</i>		
	<i>Ressources ordinaires</i>	<i>Autres ressources</i>	<i>Total</i>
Santé et nutrition	520	41 480	42 000
Eau, assainissement et hygiène	0 000	101 125	101 125
Éducation	0 000	49 157	49 157
Protection de l'enfance	0 000	39 761	39 761
Inclusion sociale et politique sociale	1 146	37 765	38 911
Capacité d'intervention et de coordination dans les situations d'urgence	0 000	0 000	0 000 ¹⁹
Efficacité du programme	7 334	55 314	62 648
Total	9 000	324 602	333 602

Administration du programme et gestion des risques

50. Le présent descriptif de programme de pays décrit les contributions de l'UNICEF au Plan national de développement (2018-2022) et à la Stratégie de réduction de la pauvreté (2018-2022) et constitue le principal moyen de rendre compte au Conseil d'administration des résultats obtenus et de l'utilisation des ressources allouées au programme. La redevabilité des dirigeants aux niveaux du pays, de la région et du siège vis-à-vis des programmes de pays est inscrite dans le programme de l'organisation et les politiques et procédures opérationnelles.

51. Le Ministère du plan coordonnera la planification et le suivi du programme de pays avec les ministères et départements responsables de l'exécution et de la gestion des programmes aux niveaux national et décentralisé.

52. L'UNICEF continue de participer à l'équipe de pays des Nations Unies, aux groupes de travail techniques du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable et à l'équipe de gestion du programme à l'échelle du système des Nations Unies pour appuyer la réalisation des objectifs du Plan national de développement et des objectifs du développement durable.

53. L'UNICEF mobilisera des ressources auprès de donateurs bilatéraux et multilatéraux, de fondations, du secteur privé et des comités nationaux pour l'UNICEF, qui seront complétées par des ressources de base. Une analyse des partenariats sera effectuée et une stratégie de mobilisation des ressources sera formulée pour identifier les possibilités de financement novatrices susceptibles de diversifier et d'exploiter un réseau plus large de partenariats en faveur des enfants afin de réduire les risques liés au financement.

54. Pour toutes ces réalisations, on suppose que l'engagement du Gouvernement en faveur des droits de l'enfant et l'élan de la décentralisation se traduiront dans le cadre politique et les investissements publics. Parmi les risques, mentionnons la mauvaise gouvernance et l'insuffisance de la direction, des ressources, de la coordination et des capacités, en particulier chez les travailleurs de première ligne, les décideurs et les administrateurs. Pour atténuer ces risques, il est indispensable de renforcer les

¹⁹ Les ressources nécessaires au titre des autres ressources affectées aux opérations d'urgence pour 2020-2024 sont estimées à 247 millions de dollars.

capacités et de changer les mentalités qui perpétuent les inégalités. Les risques fiduciaires seront gérés et atténués grâce à des vérifications ponctuelles et le suivi, l'audit et la triangulation systématiques des données ventilées.

55. L'UNICEF travaillera avec le Gouvernement et ses partenaires dans les domaines de l'aide humanitaire et du développement, en renforçant le suivi en temps réel et les évaluations d'alerte rapide pour assurer l'efficacité de la préparation aux situations d'urgence et l'organisation des secours. L'UNICEF se tiendra prêt à appuyer et à fournir une aide humanitaire immédiate en cas de situation d'urgence de grande ampleur ou de besoin critique d'aide. L'UNICEF conservera ses quatre bureaux extérieurs pour diriger la programmation, au niveau des gouvernorats, de l'exécution des programmes.

Contrôle de l'exécution et évaluation du programme

56. Conjointement avec d'autres organismes des Nations Unies, l'UNICEF appuiera le renforcement des capacités nationales de suivi et d'évaluation, notamment par le biais des systèmes de gestion de l'information sur la santé, l'éducation et la protection de l'enfance à tous les niveaux, afin d'améliorer le suivi des objectifs du développement durable, du Plan national de développement et du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable.

57. L'UNICEF continuera de renforcer son cadre de suivi pour faciliter l'identification et l'élimination des obstacles et des goulets d'étranglement et atténuer les risques pouvant nuire à l'obtention de résultats. Un suivi régulier sur le terrain et des examens périodiques des programmes avec les partenaires contribueront à évaluer les progrès accomplis et à assurer des ajustements en temps voulu. La ventilation des indicateurs (par exemple, le genre, le handicap, l'appartenance ethnique, la situation géographique) sera affinée dans les plans de travail annuels. L'UNICEF fera entendre la voix des bénéficiaires dans le cadre de son obligation de rendre des comptes aux populations touchées et surveillera la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles.

58. En 2023, une enquête en grappes à indicateurs multiples sera menée pour évaluer la situation des enfants et des femmes et les effets des programmes. L'UNICEF procédera aux évaluations énumérées dans le plan d'évaluation chiffré joint en annexe et appuiera les capacités nationales d'évaluation pour inspirer les stratégies et la conception des programmes.

Annexe

Cadre de résultats et d'allocation des ressources

Programme de coopération entre l'Iraq et l'UNICEF (2020-2024)

<p>Convention relative aux droits de l'enfant : articles 3 à 10, 12, 19, 22 à 24, 26 à 30, 32, 34, 37, 39 et 40, 42</p> <p>Objectifs de développement durable : 2 à 6, 10 et 11, 13, 16 et 17.</p> <p>Priorités nationales : Plan de développement national (2018-2022), Stratégie de réduction de la pauvreté de l'Iraq (2018-2022)</p>
<p>Résultats du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable auxquels participe l'UNICEF : Parvenir à la cohésion, à la protection et à l'inclusion sociales ; assurer la croissance de l'économie pour tous ; encourager l'adoption de mesures pour le climat; renforcer les institutions et les services nationaux</p>
<p>Groupes d'objectifs associés au Plan stratégique de l'UNICEF pour la période 2018-2021: 1 à 5</p>

Réalizations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)	Moyens de vérification	Produits indicatifs	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation: ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
					RO	AR	Total
D'ici à 2024, les nouveau-nés, les enfants, les adolescents et les femmes, en particulier les plus vulnérables, peuvent avoir accès à des services de santé et services nutritionnels de qualité d'un coût abordable et à fort impact et utilisent ceux-ci de façon équitable.	Pourcentage de mères faisant l'objet d'un contrôle postnatal dans les deux jours suivant l'accouchement NR : 78 % NC : 90 %	Enquête en grappes à indicateurs multiples (MICS). Système d'information sanitaire	Les nouveau-nés et les mères, en particulier dans les gouvernorats les plus vulnérables, bénéficient de meilleurs services de santé maternelle et néonatale.	Ministères de la santé et de l'éducation, société civile, organismes des Nations Unies et Banque mondiale.	520	41 480	42 000
	Pourcentage de nouveau-nés mis au sein dans l'heure qui suit la naissance NR : 32,4 % C : 50 %	MICS Système d'information sanitaire	La prise en charge intégrée des maladies de l'enfant et les services de vaccination pour les enfants, les adolescents et les femmes enceintes, en particulier dans les gouvernorats les plus vulnérables, sont de haute qualité, durables et équitables.				
	Pourcentage d'enfants vaccinés contre la rougeole par des campagnes de vaccination de routine NR: 70% NC : 85 %	MICS Système d'information sanitaire	Qualité améliorée des services de nutrition essentiels pertinents pour les nourrissons, les enfants et les adolescents, en particulier				

Réalizations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)	Moyens de vérification	Produits indicatifs	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation: ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
					RO	AR	Total
			<p>dans les gouvernorats les plus vulnérables.</p> <p>D'ici à 2024, le Ministère de la santé au niveau central et au niveau des gouvernorats a renforcé les capacités pour une meilleure mobilisation des ressources, une distribution équitable et une utilisation efficace des services de santé maternelle, néonatale et infantile, en particulier dans les gouvernorats les plus vulnérables.</p>				
D'ici à 2024, les enfants, les adolescents et leur famille, en particulier les plus vulnérables, ont un meilleur accès à des services d'eau, d'assainissement et d'hygiène (WASH) durables, équitables et gérés en toute sécurité.	Proportion de la population utilisant des services d'alimentation en eau potable gérés en toute sécurité NR : 39.2 % NC : 50 %	Rapport de l'évaluation environnementale de la MICS	Capacité améliorée du Gouvernement en matière de gestion-qualité de l'eau et d'audit d'assainissement, de planification intégrée des ressources de gestion de l'eau et de gestion durable des services WASH.	Ministère de la construction et du logement et Ministère des municipalités et des travaux publics ; Ministère de la santé ; Ministère de l'éducation ; Ministère des ressources en eau ; société civile ; organismes des Nations Unies ; Bureau de l'aide d'urgence en cas de catastrophe à l'étranger de l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID) et secteur privé.	0	101 125	101 125
	Proportion de la population utilisant des services d'assainissement gérés en toute sécurité NR : 23.6 % NC : 30 %	Rapport de l'évaluation environnementale de la MICS	Les écoles et les centres de soins de santé disposent de services d'eau et d'assainissement et de pratiques d'hygiène résilients face aux changements climatiques.				
	Nombre de gouvernorats dotés d'un plan national adapté aux enfants d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation de leurs effets. NR : 0 NC : 5	Rapport de l'évaluation environnementale	Les communautés, en particulier les plus vulnérables, disposent de services WASH résilients face aux changements climatiques.				

<i>Réalisations de l'UNICEF</i>	<i>Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)</i>	<i>Moyens de vérification</i>	<i>Produits indicatifs</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation: ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)</i>		
					<i>RO</i>	<i>AR</i>	<i>Total</i>
D'ici à 2024, les enfants et les adolescents, en particulier les plus vulnérables, bénéficient d'un accès équitable à une éducation de qualité et inclusive.	Pourcentage d'enfants âgés de 36 à 59 mois dont le développement est en bonne voie dans au moins trois des quatre domaines suivants : lecture-écriture et calcul, physique, et socio-émotionnel et cognitif. NR : 79 % NC : 85 %	MICS	D'ici à 2024, le Ministère de l'éducation au niveau central et au niveau des gouvernorats a des capacités renforcées en matière de planification, de coordination, de budgétisation et de suivi. D'ici à 2024, les enfants et les adolescents, notamment ceux qui ne sont pas scolarisés dans certains gouvernorats et dans les situations humanitaires, bénéficient d'un accès accru aux possibilités d'éducation de base. D'ici à 2024, les enfants, les adolescents et les jeunes, en particulier les plus défavorisés, bénéficient d'un enseignement de qualité et acquièrent des compétences pour développer pleinement leur potentiel.	Ministère de l'éducation (fédéral et du Gouvernement régional du Kurdistan), Comité consultatif du Premier Ministre, universitaires, société civile, organismes des Nations Unies et Banque mondiale.	0	49 157	49 157
	Pourcentage d'enfants âgés de 36 à 59 mois suivant un programme d'éducation de la petite enfance (taux de fréquentation) NR : 2,4 % NC : 7 %	Système d'information sur la gestion des établissements d'enseignement (EMIS) MICS					
	Taux net de scolarisation dans l'enseignement primaire NR: Total : 91,6 % Filles : 90,4 % Garçons : 92,7 % NC : Total : 93,5 % Filles : 94 % Garçons : 93 % Taux net d'achèvement du premier cycle du secondaire : NR: Secondaire (1er cycle)	EMIS MICS					

Réalizations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)	Moyens de vérification	Produits indicatifs	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation: ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
					RO	AR	Total
	Total : 57,6 % Filles : 57,5 % Garçons 57,5%						
	NC : Total : 60 % Filles : 60 % Garçons : 60 %						
	Taux d'achèvement de l'enseignement primaire (données tirées de l'enquête sur les ménages) NR: 75% NC : 80 %	MICS					
	Taux de transition effectif des enfants à l'enseignement secondaire NR : 90,9 % NC : 95 %	MICS EMIS					
	Pourcentage d'enfants non scolarisés : a) primaire b) secondaire NR : a) 8,4 % b) 21,2 % NC : a) 5 % b) 20 %	MICS EMIS					
D'ici à 2024, les enfants, les adolescents et les femmes, en particulier les plus vulnérables, sont protégés contre la violence, l'exploitation, la maltraitance et la négligence, conformément aux normes internationales.	Pourcentage de femmes de 15 à 49 ans qui pensent que leur mari ou partenaire a au moins une raison qui justifie qu'il les batte (par âge) NR : 39 % NC : 30 %	MICS	Un système de protection de l'enfance renforcé au moyen de structures et de capacités législatives, politiques, institutionnelles et communautaires plus solides pour assurer des services multisectoriels de protection de l'enfance de haute qualité adaptés à l'âge des enfants et de lutte contre la violence fondée sur le genre.	Ministère du travail et des affaires sociales (fédéral et du Gouvernement régional du Kurdistan), Commission de protection de l'enfance, Conseil supérieur de la magistrature,	0	39 761	39 761
	Pourcentage d'enfants âgés de 1 à 14 ans qui ont été victimes de pratiques disciplinaires violentes	MICS					

Réalizations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)	Moyens de vérification	Produits indicatifs	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation: ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
					RO	AR	Total
	<p>d'un adulte faisant partie du ménage au cours du mois précédent NR : 81,9 % NC : 70 %</p> <p>Pourcentage de femmes/proches aidants qui pensent que les châtiments corporels sont nécessaires pour élever/éduquer les enfants NR : 18,4 % NC : 15 %</p> <p>Pourcentage de femmes (20 à 24 ans) mariées ou en concubinage avant l'âge de 18 ans NR : 27,9 % NC : 20 %</p>	MICS	<p>Les enfants qui ont affaire à la justice bénéficient d'un système de justice fonctionnel et adapté aux enfants qui les protège ainsi que leurs droits, conformément aux normes internationales.</p> <p>Les enfants touchés par un conflit armé bénéficient d'un système renforcé de suivi, de signalement et de riposte face aux violations des droits de l'enfant dans les conflits armés, y compris la prévention, la réadaptation et la réinsertion dans la communauté.</p>	ministères de l'intérieur, de la justice et de la défense, Comité interministériel sur les violations graves, société civile, organismes des Nations Unies et OFDA d'USAID.			
D'ici à 2024, les enfants et les adolescents, en particulier les plus vulnérables, ont un meilleur accès à des services de base et à une protection sociale équitables, intégrés et adéquatement financés, et contribuent à une société iraquienne cohésive, pacifique et solide.	<p>Part des dépenses publiques allouées à la santé, à l'éducation et à la protection sociale</p> <p>NR: Santé : 6,46 % (2014); Éducation : 8,5 % (2017); Protection sociale : 2 % (2017)</p> <p>NC : Santé: 8% ; Éducation: 11% ; Protection sociale : 3 %</p>	Rapport sur l'exécution du budget	<p>D'ici à 2024, les systèmes nationaux et infranationaux ont une capacité accrue de planifier, budgétiser et traiter les priorités en faveur des enfants, des adolescents et des jeunes.</p> <p>D'ici à 2024, le système de protection sociale est fondé sur des données probantes et a renforcé la capacité de répondre aux priorités des enfants, des adolescents et des jeunes les plus vulnérables.</p> <p>En 2024, les adolescents et les jeunes (âgés de 10 à 24 ans) ont plus de possibilités d'influencer les processus de prise de</p>	Ministères du plan, du travail et des affaires sociales, de la finance, de la jeunesse et des sports, société civile, organismes des Nations Unies, Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale et Banque mondiale.	1 146	37 765	38 911
	Pourcentage d'enfants pauvres couverts par le réseau de protection sociale	MICS					

Réalizations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)	Moyens de vérification	Produits indicatifs	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation: ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
					RO	AR	Total
	NR: 18,6 % NC : 50 %		décisions qui ont des incidences sur leur vie.				
	Nombre d'enfants et d'adolescents vivant dans la pauvreté monétaire ou multidimensionnelle [d'après les mesures nationales] NR : 23 % NC : 19 %	Rapports du Gouvernement MICS					
D'ici à 2024, l'UNICEF, le Gouvernement et les principaux partenaires humanitaires analysent, préparent et coordonnent efficacement les interventions d'urgence en faveur des enfants et des familles à risque et dans les situations humanitaires, en particulier ceux qui sont les plus vulnérables.	Nombre de gouvernorats disposant de structures de gestion des situations d'urgence en place et opérationnels NR : 0 NC : 6	Rapports du Gouvernement/ de l'ONU / examens, études, évaluations et rapports internes de l'UNICEF	L'UNICEF, les principaux partenaires humanitaires et les structures gouvernementales de planification et de coordination des interventions d'urgence ont renforcé leurs capacités en matière d'analyse humanitaire, d'atténuation des risques et de préparation aux situations d'urgence.	Ministère des migrations et des déplacements, Centre commun de coordination et de suivi, Centre de crise conjoint de coordination, Société du Croissant-Rouge iraquien et OFDA d'USAID.	0	0	0
	Proportion d'enfants vulnérables protégés contre les rigueurs de l'hiver NR : 50 % NC : 90 %	Rapports du Gouvernement	Les interventions d'urgence critiques pour les enfants confrontés à des risques humanitaires sont coordonnées et mises en œuvre efficacement.				
Efficacité accrue du programme	Indicateurs clés des performances standard	Analyse	La coordination du programme est assurée ; une stratégie de communication, un plaidoyer et des partenariats sont mis en place et un soutien est apporté aux opérations intersectorielles.	Ministère du plan	7 334	55 314	62 648
Total des ressources					9 000	324 602	333 602